

Réunion d'information décentralisée GIPS

Procès-verbal de la réunion du 21/02/2019 à Wavre

Présents :

- Ville de Wavre : V. Vanderavero, N. Thomas
- Province du Brabant : A. Feron
- Ville de Bruxelles : C. André
- Commune d'Etterbeek : C. Carmo, F. Sercu
- Ville de Charleroi : Mme Kestermans, Mme. Herder,
- IETS Charleroi :
- ESA Namur : C. Dechamps, V. Siderus
- Ville de Namur : Y. El Alaoui, F. Lepinne
- Province de Namur : Mme Hontoir, C. Baudaré
- Institut Fernand Cocq Ixelles :
IFCAD Bruxelles :
- Cocof Bruxelles : Mme Van Cauteren
- Cours Erasme Anderlecht : C. Boulabhaim, B. Delecluse
- Ville de Braine Le Comte : P. Michel, G. Denayst
- Ville de Lessines : M. Hannecart, L. Ferreira
- Ville de Binche : Mme Dupont, F. Hirsoux
- Ville d'Andenne : V. Henriët, F. Noé
- Ville de Liège : J.L. Becker
- Ville de Thuin : G. Malotaux, O. Absil
- Ville de Châtelet : M. Hins, K. Tissier,
- CPAB : Mme Kleinstuck
- Ville de Couvin : Mme Dagneaux, Mme Dalle-Rive
- FPS Verviers :
- FPS Brabant : F. Theys, C. Mutanganwa, C. Marchal
- École J.L. Theys Jette
- Ville de Tournai : K. Schoeps
- Ville de Saint-Ghislain : A. Derestiat
- Province du Hainaut (écoles) : M. C. Stanus, N. Mertens, F. Haussy, J. Darville, J. Darville, J. Capradossi
- TPS Charleroi : C. Tesse
- Ville de La Louvière : M. Chieco, S. Wautrecht
- Ville d'Arlon : E. Bothy
- Ville de Chimay : S. Pirlot,
- Ville de Courcelles : V. Brismer
- CLLM Woluwé St Lambert : B. Lambermont, F. Vincent
- CPSU Uccle : F. Leuxe, O. Swenne, P. Van Hove
- Institut Machtens Molenbeek : R. Brossart, S. Pitz, C. Sartiliot

- CPEONS : Ph. Pierard, J. Sclavons, P.-O. Lecomte

Excusés :

G. Crefcoeur (Andenne), R. Richard (Thuin)

CPEONS

CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE
L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ
rue des Minimes 87/89 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 0032 2 504 09 10

Fax : 0032 2 504 09 38

www.cpeons.be - cpeons@cpeons.be



La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Philippe Pierard
Le procès-verbal de la réunion du 18//10/18 est approuvé.

✓ A partir de ce jour, il n'y aura plus de nouvelles demandes ni de suivis via ces séances.
Les nouvelles demandes seront transmises directement aux informaticiens
ou par mail : helpdesk.gips@cpeons.be qui seront traitées pour le groupe de travail Gips.

✓ TRANSMISSION WEB SERVICES

- Pour que Siel (données étudiants) fonctionne il est obligatoire d'utiliser les web services, DocA et Doc1
- Le Doc 2 n'est pas encore prêt à l'envoi : Compléter le champ code d'enseignement du Gips
- ●* Utiliser la normalisation des cours administratifs (sur le site)
 - CE** Conseil des études—————> 99
 - PS** Part Supplémentaire—————> 98
 - PE** Période Supplémentaire—————> 97
 - ADSP** Admission Suivi Pédagogique—> 96
 - PINC** Périodes Inclusives—————> 95

Pour le Personnel administratif (NCC)

DIR Direction
SD Sous-Directeur
ECO Éducateur Économe
CAT Chef d'atelier
SE Éducateur Secrétaire
RED Rédacteur
CO Commis
CDA Commis – Dactylographe

✓ Modifications apportées aux dernières applications

- ●* Modification dans l'encodage des études antérieures : Une valorisation, pour être comptée, doit être rattachée à une UE, il faut préciser laquelle en choisissant le N° d'organisation et la lettre du Groupe
- Dans l'Ap Ecole, actualisation du *ciseau* ✂ : Permet de couper un cours pour un regroupement partiel.
- Présentation du nouveau module de mise à jour. Les 2 systèmes seront opérationnels jusqu'en juin (applications 2018-2019).
- Fusion des 2 systèmes d'applications Gips (normal et Citrix). Ceci permet, entre autres, d'avoir accès à toutes les écoles et d'utiliser Gips via internet.
Dans la configuration : Ajout d'un lecteur réseau M:\ qui pointe sur C:\Local
- Possibilité d'avoir un horaire pour les UE « Activités de formation ».
Lors de l'encodage d'une UE de ce type, il faut adapter le nombre de périodes.

CPEONS

CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE
L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE
rue des Minimes 87/89 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 0032 2 504 09 10

Fax : 0032 2 504 09 38

www.cpeons.be - cpeons@cpeons.be



✓ **Quelques –dernières- questions et problèmes**

- Problème de numérotation entre Doc2 et eprom quand 2 organisations identiques.
- Inclusif : Quid du PV d'aménagement raisonnable par UE ?
- Discordance entre encodage des horaires et le module calcul de dotation
- Quand plusieurs lieux de stages sont encodés dans CipGips, ils ne retrouvent pas sur le supplément diplôme.

- ✓ **Présentation** des résultats de l'enquête de satisfaction soumise aux utilisateurs lors de la réunion à l'Institut Fernand Cocq. Majoritairement positifs.

La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 16 mai 2019 à 10h.**
à l'institut Provincial de formation Sociale
Campus Provincial : 188 -190 rue Henri Blès – 5000 NAMUR.

La séance est clôturée à 12h30.

CPEONS

CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE
L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE
rue des Minimes 87/89 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 0032 2 504 09 10

Fax : 0032 2 504 09 38

www.cpeons.be - cpeons@cpeons.be

